## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME CORINNE CHABAUD

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

**OBJET :** Parc départemental de la Tour d'Arbois - Convention de servitude au bénéfice de ENEDIS.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de servitude, à titre gracieux, au bénéfice d'ENEDIS sur le Parc départemental de la Tour d'Arbois, dans le cadre du développement de la téléphonie mobile sur la voie ferrée LGV.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée